

14.03.2011 - 08:31 - LÉONIE LAFLAMME SAVOIE

Développement des affaires

[Imprimer](#)

Deux stratégies en planification fiscale d'entreprise

DOSSIER FISCALITÉ – Finance et Investissement.com vous propose deux stratégies simples pour faire économiser de l'impôt aux entreprises de vos clients.

Lorsqu'une entreprise se retrouve avec des liquidités qu'elle ne souhaite pas utiliser à court terme, Fabien Major, président de Major Gestion d'actifs, suggère les placer dans un fonds de catégorie de société.

« Même en choisissant des investissements prudents en revenus fixes, ces fonds, aussi appelés sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), produisent des gains en capitaux reportés et non pas des intérêts et des dividendes, explique-t-il. Rappelons que les gains en capital, qui sont comptabilisés dans une incorporation, sont moins imposés que les revenus de loyer, d'intérêt et de royalties. »

En détenant un fonds de catégorie de société, l'entreprise devient actionnaire du SICAV et non pas porteuse de part d'une fiducie. De plus, une entreprise doit avoir un horizon d'investissement d'au moins un an, si ce n'est pas plus, pour pouvoir utiliser cette stratégie à son avantage. Il s'agit d'investissements et non pas d'un compte bancaire.

Selon Fabien Major, malgré des frais de gestion de 1 à 2 %, net de frais et net d'impôt la solution est plus avantageuse que les comptes bancaires à haut rendement, les CPG ou les obligations détenues directement par l'entreprise.

Par exemple, un investissement de 1 M\$ qui génère un rendement de 6,00% d'intérêt dans une fiducie de fonds, à un taux d'imposition de 48,22%, engendrera des impôts de 45 143\$ après un an, et ce, qu'on le retire ou non. Si le même million de dollars était placé dans un fonds de catégorie de société, pour une croissance du capital équivalente à 6%, l'impact fiscal serait nul si on ne retire rien, mais s'élèverait à 20 411\$ après un an, seulement si on liquide le tout.

Une deuxième façon de faire économiser de l'impôt à une entreprise est d'utiliser les Régimes de participations différées aux bénéficiaires (RPDB). Ils sont très utiles lorsqu'une entreprise veut verser des bonis à ses employés, souligne Fabien Major.

« Les entreprises doivent payer entre 7% et 15% en taxes diverses sur la masse salariale dépendamment du salaire de l'employé à qui est versée la prime, rappelle-t-il. On évite ces taxes si on verse la bonification dans un RPDB. L'employé n'a plus qu'à la retirer au moment de son choix. Évidemment, au moment du retrait il devra payer de l'impôt sur le revenu, mais c'est lui qui le déclenche. »

L'entreprise peut fixer certaines conditions. Par exemple, pour diminuer la rotation de personnel on peut obliger que les fonds restent dans le régime pour une courte période de temps. Il est aussi très simple de faire passer le RPDB dans un REER. Le transfert en REER a même l'avantage d'encourager l'employé à l'épargne.

« Il est moins tentant de dépenser une somme si elle n'est pas directement versée dans un compte de banque, note Fabien Major. Ils choisiront plus fréquemment de l'épargner dans un REER que s'il leur est versé en argent sonnant. »

En plus de faire économiser de l'impôt à l'entreprise, le conseiller pourra peut-être augmenter le nombre de ses clients en utilisant une telle stratégie : « On démontre notre utilité en donnant des solutions concrètes et on pourra aussi ajouter des comptes supplémentaires avec les employés qui utiliseront le RPDB. »

Lire aussi:

Dossier fiscalité 2011 - l'art de se rendre indispensable

Démystifier la planification corporative

FI TV: Comment aider ses clients en période d'impôt



Droits de reproduction et diffusion réservés © 2007 Médias Transcontinental